



# MASTER Droit et administration publique SPECIALITE Gestion locale du patrimoine culturel FINALITE Professionnelle

## En bref

La formation vise à former des cadres responsables des différents aspects de la gestion publique en matière de patrimoine culturel.

Niveau de diplôme : BAC +5

Lieu(x) de la formation : Orléans

### Organisation de l'enseignement

- \* Formation continue
- \* Formation en alternance
- \* Formation initiale

## Pré-requis nécessaires / Conditions d'accès

1<sup>ère</sup> année -

Accès de droit pour les titulaires d'une licence :

- mention Droit (Droit général, Droit européen, Droit-Histoire)
  - mention Management des Entreprises et des Administrations (parcours Administration territoriale)
- du domaine Droit, Economie, Gestion du domaine Sciences humaines et sociales, mention Histoire de l'université d'Orléans.

## Modalités d'inscription

[masterapt.deg@univ-orleans.fr](mailto:masterapt.deg@univ-orleans.fr)

## Contacts

### UFR Collegium Droit, Economie, Gestion

Site web : <http://www.univ-orleans.fr/deg>

### Contact(s) administratif(s)

[masterapt.deg@univ-orleans.fr](mailto:masterapt.deg@univ-orleans.fr)

Tel : 02 38 41 70 31

### Contacts formation continue

*Pour les adultes en reprise  
d'études :*

<http://www.univ-orleans.fr/sefco>

[formulaire de contact](#)

Tél : 02 38 41 71 80

## Savoir faire et compétences

A l'issue de la formation, le diplômé sera capable de :

- constituer un dossier de demande de subventions
- comprendre un bilan comptable et un compte de résultats
- mobiliser des financements nationaux et européens pour monter un projet patrimonial
- faire une étude des publics
- participer à une procédure de marché public
- constituer un dossier de presse
- mettre en place des outils de communication
- organiser une journée événementielle de type colloque
- faire le bilan de l'activité d'un service et proposer des pistes d'évolution
- mettre en réseau des partenaires et s'adresser aux institutions culturelles
- diriger une équipe et mener des réunions
- connaître la législation concernant le secteur du patrimoine
- appréhender les spécificités d'un patrimoine bâti, naturel, paysager
- appréhender les spécificités de la restauration du patrimoine
- appréhender les spécificités de la médiation culturelle.

## Débouchés professionnels

Secteurs visés

- collectivités territoriales, administrations publiques de la culture
- entreprises privées gestionnaires de châteaux, musées et sites
- associations, EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle)
- offices de tourisme
- SEM... (Sociétés d'Economie Mixte)

Métiers visés

- responsable de la politique culturelle
- attaché de conservation dans les musées et châteaux,
- directeur des services culturels des collectivités et intercommunalités,
- cadre dans les établissements publics de coopération culturelle (EPCC),
- chargé de mission.
- animateur du patrimoine

Codes ROME

A1204 Protection du patrimoine culturel

E1107 Organisation d'événementiel

G1202 Animation d'activités culturelles ou ludiques

K1601 Gestion de l'information et de la documentation

K1602 Gestion du patrimoine culturel.